

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 13 avril 2022

Présents : Mmes. Delaune, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pour à M. Montière), Vannier (excusé 1 pourvoir à M. Louveau)

Secrétaire : M. Leroy-Battu

N°20-2022-1404-1	Vote du budget assainissement 2022
N°21-2022-1404-2	Vote du budget principal 2022
N°22-2022-1404-3	Subvention CCAS
N°23-2022-1404-4	Subventions aux associations

Le Maire
Gilles Touzet



1^{er} Adjoint
Hubert Jouot



2^{ème} Adjoint
Dominique Biardeau



3^{ème} Adjoint
Mireille Vannier
Absente excusée

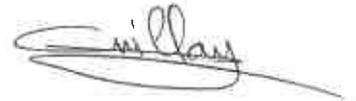
Les conseillers municipaux

Adeline Brault
Absente excusée

Sylvie Delaune



Brigitte Guilloy



Éric Lepetit
Absent excusé



Christophe Leroy-Battu



David Louveau



Franck Montière



Pascal Renaud



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 10
Absents : 2

L'An deux mil vingt deux le treize avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 6 avril 2022.

Présents : Mmes. Delaune, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pour à M. Montière), Vannier (excusé 1 pourvoir à M. Louveau)

Secrétaire : M. Leroy-Battu

DELIBERATION N° 20-2022-1304-1

Objet : Vote du budget assainissement 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget assainissement 2021 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement :	37 149.03 €
- section d'investissement :	83 403.94 €

Fait à Prissac, le 14/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 19/04/2022
Publié, affiché ou notifié le 19/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 10
Absents : 2

L'An deux mil vingt deux le treize avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 6 avril 2022.

Présents : Mmes. Delaune, Guillo, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pour à M. Montière), Vannier (excusé 1 pour à M. Louveau)

Secrétaire : M. Leroy-Battu

DELIBERATION N° 21-2022-1304-2

Objet : Vote du budget communal 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2021 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **1 070 253.98 €**
- section d'investissement : **781 082.05 €**

Fait à Prissac, le 14/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 19/04/2022
Publié, affiché ou notifié le 19/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 10
Absents : 2

L'An deux mil vingt deux le treize avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 6 avril 2022.

Présents : Mmes. Delaune, Guillo, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pour à M. Montière), Vannier (excusé 1 pour à M. Louveau)

Secrétaire : M. Leroy-Battu

DELIBERATION N° 22-2022-1304-3

Objet : Subventions au CCAS de Prissac pour l'année 2022

Après exposé des activités du CCAS de Prissac,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de six mille euros (6 000 €) pour l'année 2021 au CCAS de Prissac.

Cette subvention sera mandatée au compte 657362

Fait à Prissac, le 14/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 19/04/2022
Publié, affiché ou notifié le 19/04/2022
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 10
Absents : 2

L'An deux mil vingt deux le treize avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 6 avril 2022.

Présents : Mmes. Delaune, Guillois, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée 1 pour à M. Montière), Vannier (excusé 1 pour à M. Louveau)

Secrétaire : M. Leroy-Battu

DELIBERATION N° 23-2022-1304-4

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2022

Le conseil municipal accorde aux associations au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales	3200 €
- Association Ados de Prissac (junior association)	1500 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	600 €
- Association Moto Cross ASMP	2 500 €
- Société des Chasseurs de Prissac	300 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	100 €
- Association Etang Rémy Louveau	350 €
- Indre Nature	100 €
- Club de foot FC SSRP	880 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	200 €
- Association Epiméthée	300 €
- Association coopérative scolaire Prissac (aide aux frais transport des élèves cycle piscine)	350 €

Les subventions votées ce jour seront mandatées au compte 6574

Fait à Prissac, le 14/04/2022

Le Maire

Gilles TOUZET

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 19/04/2022

Publié, affiché ou notifié le 19/04/2022

Le Maire

Gilles TOUZET

